

**Pouvoir d'achat Pourquoi ils font réparer leur voiture illégalement** → P.III

**Beauvais Le choc après les tags racistes à la maternelle** → P.I

**60**

Oise • Mercredi 28 janvier 2026 • N° 25328 • 2,30 €

# Le Parisien



**Chanson**  
**Obispo**  
**ressuscite**  
**Delpech**

→ Culture & Loisirs - P. 26

LEFARNAUD JOURNOS



REUTERS/RODRIGO ANTUNES

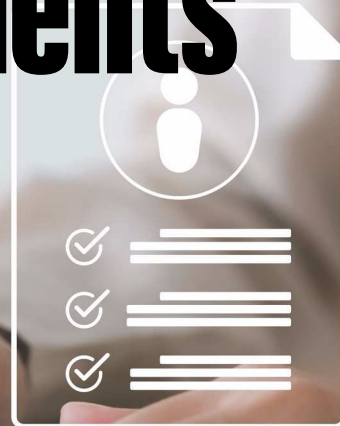
**PSG Luis Enrique, un coach insensible à la pression**

→ Sports • P. 18 à 20

## Recherche d'emploi

# Quand l'IA est chargée des recrutements

Trier des CV et même mener des entretiens d'embauche : l'intelligence artificielle est utilisée massivement par les employeurs. Nos conseils aux candidats pour s'adapter.



→ Fait du jour • P. 2 à 4

ISTOCK

Le Parisien

PUBLICITÉ

**PARIS SG** - **NEWCASTLE**  
EN DIRECT SUR **CANAL+** ET SUR **CANAL+ FOOT**

**CLUB BRUGES** - **MARSEILLE**  
EN DIRECT SUR **CANAL+** ET SUR **CANAL+ SPORT**

**BENFICA** - **REAL MADRID**  
EN DIRECT SUR **CANAL+**

**DORTMUND** - **INTER MILAN**  
EN DIRECT SUR **CANAL+ LIVE2**

**MONACO** - **JUVENTUS**  
EN DIRECT SUR **CANAL+** ET SUR **CANAL+ SPORT2**

**NAPLES** - **CHELSEA**  
EN DIRECT SUR **CANAL+**

**FC BARCELONE** - **COPENHAGUE**  
EN DIRECT SUR **CANAL+ LIVE2**

**JINGLE CULTE POUR UNE SOIREE CULTE**

**MULTIPLEX EXCEPTIONNEL AVEC 18 MATCHS EN SIMULTANE DES 21H SUR CANAL+**

RENDEZ-VOUS CE SOIR A 19H45 POUR SUIVRE L'AVANT-MATCH AVEC LE CANAL CHAMPIONS CLUB EN CLAIR SUR CANAL+



Programmation à retrouver sur les chaînes **CANAL+ CANAL+ CANAL+ CANAL+ CANAL+**

**CANAL+**

R 20174 - 128 - 2,30 €



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2026 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80/75/77/78/91/92/93/94/95. La tarification des annonces judiciaires et légales définies par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2025 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 359€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 142€ HT - (SND) 220€ HT - (SARL) 148€ HT - (EURL) 124€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 22€ HT - (SC) 191€ HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAD - Transfert du siège social - Changement de dénomination - Modification de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital - 109€ HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI - 135€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Dessins d'actions - Résiliation du bail commercial : 199€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 153€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 111€ HT - Changement de patronyme : 58€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 19 novembre 2025 - 60 (0,195€ HT) - 75/92/93/94 (0,239€ HT) - 77/78/91/95 (0,227€)

### LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

**Marchés**  
**+ de 90 000 Euros**



#### Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE**

Type de Numéro national d'identification : SIRET  
N° National d'identification : 24600084800076  
Ville : Formerie  
Code Postal : 60220  
Groupement de commandes : Oui  
Nom du coordinateur du groupement : Communauté de Communes de la Picardie Verte

#### Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2026](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026)

PFwAf7DJDz

Identifiant interne de la consultation : 2026-254  
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui  
Utilisation de moyens de communication non communément d'isposables : Non  
Nom du contact : Mme Fabienne CUVELIER, Présidente  
Adresse mail du contact : ccpv@ccpv.fr  
Numéro de téléphone du contact : +33 344045390

#### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte  
Conditions de participation : Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles  
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ; Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants  
Technique d'achat : Accord-cadre  
Date et heure limite de réception des plis : **20 février 2026 à 12 h 00**  
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite  
Réduction du nombre de candidats : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non  
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Les communes

#### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réparations et de gravillonnages sur les voies communales de la Picardie Verte (2026-2030)  
Code CPV principal  
Descripteur principal : 45233142  
Type de marché : Travaux  
Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet de confier au titulaire les travaux de réparations et de gravillonnages sur les voies communales des communes de la Picardie Verte adhérentes au groupement de commandes.  
Lieu principal d'exécution du marché : Les communes adhérentes au groupement de commandes  
Durée du marché (en mois) : 48  
La consultation comporte des tranches : Non  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non  
Marché alloti : Non

#### Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non  
Date d'envoi du présent avis : 23/01/2026

### Avis divers

#### AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

#### PROJET D'AMÉNAGEMENT

### EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA BELLE ASSISE A OURSEL-MAISON

En application des articles L121-15-1, L121-16 et L121-17 du Code de l'Environnement et L103-2 du Code l'Urbanisme

**Maitre d'ouvrage :** Exia, 8 rue Lavoisier 45140 Ingré

#### Objet de la concertation préalable :

Le parc d'activités de la Belle Assise accueille des entreprises industrielles et logistiques sur la commune d'Ourseil-Maison. Depuis sa création, ce parc d'activité bénéficie d'un accès privilégié à l'autoroute A16 qui le rend particulièrement attractif auprès des acteurs économiques. L'ensemble des terrains viabilisés initialement ayant trouvé preneur, la société Exia envisage l'extension du parc d'activités sur un périmètre de 48ha afin de permettre la poursuite du développement économique du territoire.

**Participation du public au titre du Code de l'Environnement :**  
La concertation préalable est conduite au titre

de l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement. Elle concerne un projet assujéti à une évaluation environnementale en application de l'article L122-1.  
En conséquence et dans le cadre de l'article L121-17, le maître d'ouvrage du projet d'aménagement, Exia, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon les modalités qu'il fixe librement et dans le respect des conditions énoncées à l'article L121-16. Cette concertation sera conduite par l'agence Traitclair, spécialisée dans l'animation de la concertation afin de garantir l'impartialité des échanges.

#### Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable volontaire se déroulera du 9 février 2026 au 9 mars 2026 inclus.

#### Modalités de la concertation :

Pendant toute la durée de la concertation le dossier de concertation sera disponible. Pour consultation pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public en mairie d'Ourseil-Maison et au siège de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

Dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : [www.aménagement-belle-assise.com](http://www.aménagement-belle-assise.com)

Des observations et contributions pourront être adressées :  
Par écrit sur les registres disponibles en mairie et au siège de la Communauté de Communes.

Par correspondance à l'adresse suivante : Exia, 8, rue Lavoisier 45140 Ingré  
Par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@amenagement-belle-assise.com](mailto:contact@amenagement-belle-assise.com)

#### Permanence publique d'information :

Une permanence publique d'information se tiendra jeudi 12 février de 14h à 16h30 au siège de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, 91 rue d'Amiens à Breteuil-sur-Noye.

#### A l'issue de la concertation :

Exia recueillera les observations et avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie d'Ourseil-Maison et au siège de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Exia indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

### Constitution de société

Avs est donné de la constitution d'une SASU dénommée « ED IMMO » au capital de 1 000 Euros, ayant pour objet : Activité de holding, dont le siège social est 4 Rue du Pont au Bray - 60430 Abbecourt, Durée: 99 années, Le Président est M. EMILE DUCARIN demeurant 4 Rue du Pont au Bray - 60430 Abbecourt. Immatriculation au RCS de BEAUVAIS.

### Enquête publique

#### AVIS AU PUBLIC

#### COMMUNE D'ESTREES-SAINT-DENIS

#### ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 22 janvier 2026, Madame la Présidente de la

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES

a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 1 du PLU d'Estreées-Saint-Denis.

Monsieur COUPEL Thierry a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête publique se déroulera, en Mairie d'Estreées-Saint-Denis pour une durée de 32 jours consécutifs, du **lundi 16 février 2026 à 00h00 au 19 mars 2026 à 23h59 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (le lundi de 14h30 à 16h30, du mardi au jeudi de 08h30 à 11h00 et de 14h30 à 16h30 ; le vendredi et le samedi matin de 08h30 à 11h00).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dispositions du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, des avis des personnes publiques notifiées et de tout autre document composant le dossier de Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sur support papier, mais aussi sur un poste informatique mis à disposition en mairie ; il pourra également consulter ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie d'Estreées-Saint-Denis ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie à l'adresse suivante : Mairie d'Estreées-Saint-Denis, 15, rue de l'Hôtel de Ville - BP 3 - 60190 ESTREES-SAINT-DENIS.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur les sites internet : [www.ccpaine-estrees.com](http://www.ccpaine-estrees.com) et <https://www.estreessaintdenis.fr> les observations pourront être effectuées à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique@cc-pe.fr](mailto:enquete-publique@cc-pe.fr) (en précisant en objet : Modification n° 1 du PLU d'Estreées-Saint-Denis).

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie d'Estreées-Saint-Denis les :  
- Lundi 16 février 2026 de 14h00 à 17h00,

- Samedi 07 mars 2026 de 08h30 à 11h00,  
- Jeudi 19 mars 2026 de 14h00 à 17h00.

Après clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la CCPE, en Mairie d'Estreées-Saint-Denis et sur le site internet hébergeant le dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la CCPE.

La Présidente de la CCPE, Sophie MERCIER

### Insertions diverses

#### ADDITIF

V6/EX 30 371  
Comme suite au communiqué paru dans LE COURRIER PICARD - du 24 décembre 2025 et LE PARISIEN - Edition Oise du 24 décembre 2025, la SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES SO.C.A.F. 26 avenue de Suffren 75015 PARIS fait savoir que la SARI. RESIDENCIA -13 rue de Paris - 60400 NOYON bénéficie de la garantie de AXA France IARD 313, Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE CEDEX qui reprend avec tous ses effets l'antériorité de la garantie financière de la SO. C.A.F. qui a cessé le 31 décembre 2025 à minuit.

En conséquence, les créances, s'il en existe, devront être produites au siège du nouveau garant :

**AXA France IARD**  
313, Terrasses de l'Arche  
92727 NANTERRE CEDEX

Me Martin PATRIA Notaire82, rue de la République - 60300 SENLIS03.44.53.20.12 / etude. patria@60074.notaires.fr

Suivant acte reçu par Me Martin PATRIA, Notaire à SENLIS (Oise) 82, rue de la République (CRPCEN 60074), le 19 janvier 2026, Monsieur Onne Marijn DE KLOE, né à WAGENINGEN (PAYS-BAS) le 28 juillet 1977 et Madame Kajal SOMANI, née à ULHASNAGAR (INDE) le 6 janvier 1977, demeurant ensemble à SENLIS (60300) 10 rue Vieille de Paris, ont convenu de modifier leur régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

# Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est

**Le Parisien**

Publiez  
vos annonces  
dans  
Le Parisien



Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.  
Votre contact pour vos annonces : 01 87 39 82 96 - [legales2@leparisien.fr](mailto:legales2@leparisien.fr)